

n° 21_DAEI_02

CONSEIL REGIONAL

14 et 15 octobre 2021

DELIBERATION

L'intervention régionale post-séisme dans le cadre de la coopération décentralisée avec le territoire de la Grand'Anse

Le Conseil régional convoqué par son Président le 21 septembre 2021, s'est réuni le 15 octobre 2021 au siège de la Région Bretagne, sous la présidence de Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Président du Conseil régional.

Etaient présents : Madame Delphine ALEXANDRE, Monsieur Nicolas BELLOIR, Monsieur Yves BLEUNVEN (jusqu'à 11h), Monsieur Tristan BRÉHIER, Monsieur Gaël BRIAND, Madame Gaby CADIOU, Monsieur Nil CAOUISSIN, Madame Fanny CHAPPÉ, Monsieur Loïg CHESNAIS-GIRARD, Monsieur André CROCQ, Monsieur Daniel CUEFF (jusqu'à 10h40 et à partir de 11h25), Madame Forough DADKHAH, Monsieur Olivier DAVID, Monsieur Florent DE KERSAUSON, Monsieur Gérard DE MELLON, Monsieur Stéphane DE SALLIER-DUPIN, Madame Claire DESMARES, Madame Virginie D'ORSANNE, Madame Julie DUPUY, Monsieur Benjamin FLOHIC (jusqu'à 12h), Monsieur Maxime GALLIER, Madame Anne GALLO, Madame Aziliz GOUEZ, Madame Gladys GRELAUD, Madame Alexandra GUILLORÉ, Monsieur Christian GUYONVARCH, Monsieur Loïc HÉNAFF, Monsieur Philippe HERCOUËT, Madame Kaourintine HULAUD, Madame Elisabeth JOUNEAUX-PÉDRONO, Madame Katja KRÜGER, Madame Émilie KUCHEL, Madame Carole LE BECHEC, Monsieur Olivier LE BRAS, Madame Isabelle LE CALLENNEC, Monsieur Patrick LE DIFFON, Monsieur Marc LE FUR, Monsieur Patrick LE FUR, Madame Aurélie LE GOFF, Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ, Madame Anne LE HÉNANFF (jusqu'à 11h), Monsieur Loïc LE HIR, Madame Gaël LE MEUR, Madame Gaëlle LE STRADIC, Monsieur Arnaud LÉCUYER, Madame Béatrice MACÉ, Monsieur Bernard MARBOEUF, Madame Véronique MÉHEUST, Monsieur Paul MOLAC (jusqu'à 9h20), Monsieur Yvan MOULLEC, Madame Gaëlle NICOLAS, Madame Gaëlle NIQUE, Monsieur Goulven OILLIC, Monsieur Denis PALLUEL (jusqu'à 12h), Madame Anne PATAULT, Madame Isabelle PELLERIN (jusqu'à 10h40), Monsieur Fortuné PELLICANO, Monsieur Gilles PENNELLE, Monsieur Stéphane PERRIN, Monsieur Ronan PICHON, Monsieur Pierre POULIQUEN, Madame Christine PRIGENT, Madame Astrid PRUNIER, Monsieur Michaël QUERNEZ, Monsieur Guillaume ROBIC, Monsieur Stéphane ROUDAUT, Madame Ana SOHIER, Madame Stéphanie STOLL, Madame Valérie TABART, Madame Renée THOMAÏDIS, Monsieur Arnaud TOUDIC, Monsieur Jérôme TRÉ-HARDY (jusqu'à 10h45), Monsieur Christian TROADEC, Monsieur Simon UZENAT, Madame Marie-Pierre VEDRENNE (jusqu'à 11h), Madame Adeline YON-BERTHELOT.

Avaient donné pouvoir : Monsieur Olivier ALLAIN (pouvoir donné à Monsieur Bernard MARBOEUF), Monsieur Yves BLEUNVEN (pouvoir donné à Madame Stéphanie STOLL à partir de 11h), Monsieur Daniel CUEFF (pouvoir donné à Monsieur Denis PALLUEL de 10h40 à 11h25), Monsieur Benjamin FLOHIC (pouvoir donné à Madame Kaourintine HULAUD à partir de 12h), Madame Laurence FORTIN (pouvoir donné à Monsieur Stéphane PERRIN), Madame Agnès LE BRUN (pouvoir donné à Madame Isabelle LE CALLENNEC), Madame Anne LE HÉNANFF (pouvoir donné à Monsieur Tristan BRÉHIER à partir de 11h), Madame Aurélie MARTORELL (pouvoir donné à Monsieur Fabien LE GUERNEVÉ), Monsieur Paul MOLAC (pouvoir donné à Madame Kaourintine HULAUD à partir de 9h20), Monsieur Denis PALLUEL (pouvoir donné à Monsieur Daniel CUEFF à partir de 12h), Madame Isabelle PELLERIN (pouvoir donné à Madame Anne GALLO jusqu'à 10h40), Madame Claudia

ROUAUX (pouvoir donné à Madame Elisabeth JOUNEAUX-PEDRON (pouvoir donné à Monsieur Arnaud TOUDIC), Monsieur Jérôme TRI (pouvoir donné à Madame Gaëlle LE STRADIC jusqu'à 10h45), Madame Marie-Pierre VI (pouvoir donné à Madame Alexandra GUILLORE à partir de 11h).

Envoyé en préfecture le 18/10/2021 à 10h45
Reçu en préfecture le 18/10/2021 à 10h45
Affiché le 18/10/2021 à 10h45
ID : 035-233500016-20211015-21_DAEI_02-CC

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 4111-1 et suivants ;

Après avoir pris connaissance de l'avis formulé par le Conseil Economique Social et Environnemental lors de sa réunion du 4 octobre 2021 ;

Vu l'avis de la commission Economie en date du 5 octobre 2021 ;

Vu l'avis de la commission Finances, ressources humaines en date du 11 octobre 2021 ;

Au vu du rapport présenté par Monsieur le Président du Conseil régional

Et après avoir délibéré ;

DECIDE

A la majorité

(le groupe Rassemblement National vote contre)

- **D'APPROUVER le principe d'une intervention post-séisme et l'affectation d'une enveloppe de 100 000 € pour accompagner les ONG ACTED et AVSF et l'Association des maires de la Grand'Anse, partenaire de la coopération décentralisée. Les modalités d'intervention seront précisées lors d'une prochaine Commission Permanente.**

L'intervention régionale post-séisme dans le cadre de la coopération décentralisée avec le territoire de la Grand'Anse

1. Rappel du contexte

La Région Bretagne a, depuis 2011, une coopération avec le territoire de la Grand'Anse en Haïti et plus particulièrement avec l'Association des Maires de Grand'Anse (AMAGA).

Depuis 2017, le programme agricole est devenu l'axe majoritaire d'intervention de la Région Bretagne avec deux principaux objectifs :

- La sécurité alimentaire en accompagnant la structuration des activités agricoles permettant une meilleure productivité,
- La lutte contre la déforestation et l'érosion des sols en développant des activités agro-écologiques, sur le principe notamment du jardin créole, génératrices de revenus se substituant ainsi à l'économie du charbonnage.

Ce programme est animé par une équipe technique composée d'un ingénieur agronome et de 4 techniciens agricoles. Dans l'objectif de faire monter en compétences ces agents notamment sur les outils de reporting, la recherche de financements et l'inscription de l'AMAGA dans des programmes internationaux, la Région Bretagne a mandaté, en octobre 2020, l'ONG Agronomes et Vétérinaires Sans Frontière (AVSF) qui dispose d'une équipe de consultants en Grand'Anse pour les accompagner. La mission s'est révélée concluante pour les deux parties.

Souvent surnommée le grenier d'Haïti, la Grand'Anse disposait d'une agriculture qui fournissait 46% de la consommation alimentaire nationale. L'ouragan Matthew, conjugué à une période de sécheresse, a complètement anéanti le secteur agricole en Grand'Anse. 95% des parcelles cultivées ont complètement été ravagées, 70% du bétail a péri. Des aides post-Matthew ont donc consisté à faire face aux risques de famine et à aider les habitants à disposer du matériel nécessaire pour entreprendre des cultures à cycle court et à pouvoir se nourrir très rapidement.

En 2017, une année après le passage de l'ouragan Matthew, le niveau de production agricole se situait à 30% de celui d'avant. Ce chiffre permet de mesurer les enjeux majeurs liés à la sécurité alimentaire et la consolidation des activités agricoles et rurales.

Après un plan d'urgence de redressement agricole initié après l'ouragan Matthew, l'objectif a été de renforcer le programme d'actions en Grand'Anse pour progressivement structurer cette filière. L'accent a donc été mis sur 6 grands chantiers : plantation d'arbres fruitiers, production de semences, installation de pépinières, maraîchage, formation aux pratiques agro-écologiques, construction d'ateliers de transformation destinés à réduire les pertes post-récoltes et à commercialiser les produits agricoles.

En 2019, la Région a obtenu un financement du Ministère de l'Europe et des Affaires Etrangères sur ce programme.

Par ailleurs, des échanges avaient été engagés avec le Département des Hauts-de-Seine qui, bénéficiant d'une expérience réussie dans la structuration d'une filière commerciale du cacao au Cap Haïtien, souhaitait renouveler la démarche avec la Grand'Anse. En effet, la Grand'Anse offre de belles opportunités de production d'un cacao de grande qualité gustative.

2. Premier bilan des dégâts engendrés

Le séisme a touché en Haïti trois départements : les Nippes, le Sud et la Grand'Anse.

Le séisme a été suivi d'une tempête tropicale accompagnée de pluies diluviennes qui ont amplifié les dégâts déjà causés. Cette catastrophe a sérieusement endommagé les infrastructures routières, sanitaires (restreignant notamment l'accès à l'eau potable déjà compliqué) et, avec la destruction des habitations, laisse des milliers de personnes sans abri.

L'équipe technique de l'AMAGA a participé aux côtés de la direction départementale de l'agriculture de la Grand'Anse à la réalisation d'un premier bilan des dégâts sur le secteur agricole. Cet état des lieux reste, aujourd'hui, à consolider dans la mesure où les difficultés pour se déplacer, déjà importantes avant le séisme, ont été renforcées compte tenu des éboulements et destructions des routes. Selon les données recueillies, environ 50 km de pistes rurales ont été sévèrement endommagées.

Sur le plan des infrastructures, plusieurs dommages sont à déplorer :

- Bâtiments de stockage ou de transformation (cacao, café, canne à sucre, manioc, arachide principalement) sérieusement fissurés menaçant de s'effondrer,
- Fours traditionnels tous quasiment détruits dans 3 communes de la Grand'Anse et sévèrement endommagés dans les autres communes.

Sur le plan des parcelles cultivées, avec la topographie montagneuse de la Grand'Anse, les éboulements et glissements de terrain ont détruit environ 250 ha cultivés principalement en igname, café, haricot, manioc, patate. Le séisme a également des conséquences sur l'irrigation des cultures. Des éboulements et glissements de terrain ont engorgé une rivière la rendant inutilisable pour l'irrigation des jardins. Par ailleurs, le département de la Grand'Anse compte deux systèmes petits périmètres d'irrigation qui totalisent environ 200 ha localisés dans les communes des Abricots et Jérémie. Ces deux systèmes n'ont pas été épargnés par le tremblement de terre qui a causé leur endommagement. En effet, les canaux d'irrigation et les stations de pompage sont fissurés et leurs réseaux de tuyauterie souterrains fuités sur une longueur de plus de 100 mètres par endroit.

Les éboulements et glissements de terrain ont causé la mort environ 400 têtes de bétail toutes espèces confondues (ovin, caprin, bovin, équin et porc).

3. Une étape de reconstruction à accompagner

Les premiers éléments de bilan montrent bien à quel point la Grand'Anse va être confrontée à une lourde et longue phase de reconstruction du secteur agricole. Les pertes du secteur agricole (en l'occurrence infrastructures, pertes des récoltes, remise en état des parcelles cultivées) ont été estimées par la Direction Départementale Agricole de la Grand'Anse à 5 975 854 000 gourdes soit près de 51 millions d'euros.

L'aide d'urgence par l'intermédiaire des ONG est organisée en sachant que tirant les enseignements des catastrophes précédentes et pour éviter la concentration des aides sur certaines zones, les autorités locales souhaitent centraliser et coordonner les interventions. Lors du précédent séisme et du passage de l'ouragan Matthew, des sinistrés vivant dans des villages reculés avaient été totalement oubliés par les ONG.

En tout état de cause, les résultats du programme agricole qui était l'objectif majeur de la coopération décentralisée ont été en grande partie anéantis et sont aujourd'hui à reconstruire.

Un travail a été engagé avec l'équipe technique de l'AMAGA pour identifier les besoins les plus pressants afin de réduire les risques d'insécurité alimentaire et de commencer à faire un état des lieux des travaux à entreprendre.

Dans cette perspective, il est proposé que l'intervention de la Région puisse se déployer en deux phases.

Une première phase permettrait de soutenir l'ONG ACTED dans les dispositifs alimentaires (distribution de paniers alimentaires, remise de coupons alimentaires) dans la Grand'Anse (Roseaux, Pestel, Corail et Jérémie).

Cette ONG est présente en Haïti depuis 2004 et dispose de bureaux dans deux communes de la Grand'Anse (Jérémie et Anse d'Hainault). Après le passage de l'ouragan Matthew, la Région Bretagne a apporté une aide d'urgence à ACTED.

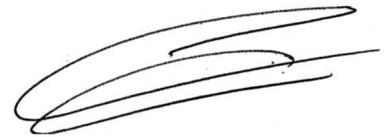
Aujourd'hui, cette intervention trouverait écho aux objectifs de sécurité alimentaire inscrit dans le cadre de la coopération décentralisée et pourrait se mettre en œuvre en y associant notre partenaire local qu'est l'Association des Maires de la Grand'Anse.

La deuxième phase consiste à travailler avec notre partenaire local, l'AMAGA, à la reconstruction du programme agricole associant AVSF de manière à consolider les moyens humains nécessaires à ce projet et à déployer sur la Grand'Anse une action concertée avec l'ensemble des acteurs présents. L'AMAGA est associée aux phases de bilans pilotées par la Direction Départementale de la Grand'Anse et travaille actuellement à la relance des projets agricoles. L'équipe sera fortement mobilisée sur les modalités de remise en état des parcelles de jardins, des travaux à entreprendre pour la réhabilitation des ateliers de transformation, lieux de stockage et, dans un temps plus immédiat à la recapitalisation des ménages agricoles (acquisition et distribution de semences, rachat et équipement d'outils agricoles, acquisition de petit bétail). Enfin, l'AMAGA nous aidera à bien déterminer les besoins en terme de reconstruction ce qui permettra à la Région de travailler avec la fondation Architectes de l'urgence.

Ainsi, il vous est proposé :

- **D'approuver le principe d'une intervention post-séisme et l'affectation d'une enveloppe de 100 000€ pour accompagner les ONG ACTED et AVSF et l'Association des maires de la Grand'Anse, partenaire de la coopération décentralisée. Les modalités d'intervention seront précisées lors d'une prochaine Commission Permanente.**

Le Président,



Loïc CHESNAIS-GIRARD